

Les notions de charges récupérables et de réparations locatives



Contenu de la formation **FORMATION**

Objectifs /Enjeux

Savoir déterminer les charges et réparations locatives.

Minimiser le risque de contentieux.

Se servir des apports de la jurisprudence



Public concerné

Négociateurs(trices) location, assistant(es) et /ou gestionnaires locatifs

Pré requis

Notions en gestion locative



Durée

1 journée (9h -12h30/ 13h30 - 17H00)

Pédagogie

Support PPTX avec alternance de séquences techniques et d'exemples pratiques

MATIN

- **Test de positionnement**
- **Les charges récupérables**
 - Hors champ d'application de la loi du 6 juillet 1989 (bail code civil)
 - Les charges récupérables dans le cadre de la loi du 6 juillet 1989 : mise à jour loi ALUR
 - Etude du cadre légal et des principaux postes du décret du 26 aout 1987
- **La jurisprudence**
 - Le contentieux
 - Questions réponses sur les différents contentieux
 - Exercices pratiques sur la régularisation des charges

APRES-MIDI

- **La notion de réparations locatives**
 - Décret du 26/08/ 1987 : les difficultés d'interprétation
 - Notion de vétusté et d'usage
 - Les postes principaux du décret
 - Aménagements et transformations (Les critères retenus par les tribunaux)
- **Restitution des lieux : la sortie**
 - La notion d'état des lieux de sortie : actualités
 - Grille de vétusté ou devis (chiffrage)
 - Restitution du dépôt de garantie
 - Les litiges
- **Le contentieux**
 - Nouvelles compétences des CDC
 - Représentation en justice par une association
- **Test de validation**

FORMER,ASSISTER,CONSEILLER, « FAC – Formation »

Association loi 1901 déclarée à la préfecture de Loire Atlantique n° W442015050

Prestataire de formation déclaré n° 52440753444 – SIRET 811 147 347 00017

1 avenue de Landévennec – 44300 NANTES

www.fac-formation.com

- contact@fac-formation.com